ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES, ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES

Agence de la biomédecine

Décision n° 2020-17 du 23 juillet 2020 de la directrice générale portant délégation de signature

NOR : *SSAB2030353S*

La directrice générale de l'Agence de la biomédecine,

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L. 1418-1 et suivants et R. 1418-1 et suivants ;

Vu le décret du 30 octobre 2019 portant nomination de la directrice générale de l'Agence de la biomédecine ;

Vu la décision n° 2019-19 du 31 octobre 2019 de la directrice générale portant délégation de signature,

Décide :

Article 1er

M. Philippe JONVEAUX, directeur de la procréation, de l'embryologie et de la génétique humaines, est chargé d'exercer les fonctions de directeur général par intérim du 17 au 23 août 2020.

Article 2

Délégation est donnée à M. Philippe JONVEAUX, directeur de la procréation, de l'embryologie et de la génétique humaines, à l'effet de signer, au nom de la directrice générale, tout acte, bail, marché, contrat ou convention intéressant l'Agence, ainsi que les engagements et ordonnancements de dépenses et de recettes, pendant la période mentionnée à l'article 1er.

Article 3

Le directeur général adjoint chargé de la politique médicale et scientifique est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité et sur le site de l'Agence de la biomédecine.

Fait le 23 juillet 2020.

La directrice générale,
EMMANUELLE CORTOT-BOUCHER